

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 123 : BGD/DU 06 MAI 2015
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

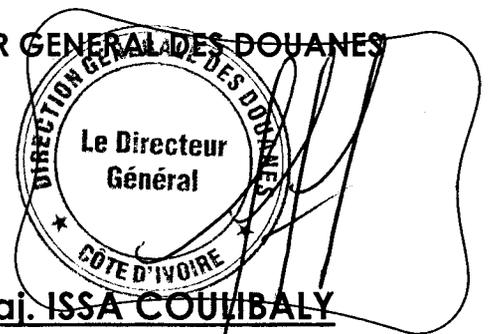
Objet : Agrément d'exportateurs de café - cacao
au titre de la campagne 2014 / 2015

Réf. : Décision n° 023/15 du 20 avril 2015
du Conseil du Café-Cacao

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que, conformément à la décision du Conseil du Café-Cacao visée en référence, les sociétés coopératives dénommées **CASBO** et **COJAD** sont agréées en qualité d'exportateur de café et de cacao, au titre de la campagne 2014 – 2015

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



Col. Maj. ISSA COUÏBALLY

Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National